*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 5/2023 du 04/09/2023 - p 1/2*

SEANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2023

L’an deux mil vingt-trois et le quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.

# Date de convocation du Conseil Municipal : 30 août 2023

*Etaient présents :* MM GUILLAUME Georges-Marc, DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence , Adjoints ; MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu, LAURENT Xavier, DUMENIL Anita, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, et BOURDETTE Fabien.

Excusé : M. VAUVILLIERS Jean

Monsieur Jean-Pierre DEBRAINE a été nommé secrétaire.

BILAN DE COMPTAGE DES AMPHIBIENS

Monsieur HUCHIN, Naturaliste au CPIE des Pays de l’Oise, présente son activité et son intervention sur les plans d’eau de La Villetertre pour dénombrer les différentes espèces d’amphibiens qui y vivent, dans un but de suivi des espèces.

COMPTABILITÉ

Monsieur GUILLAUME expose le principe du « Compte Financier Unique » qui remplacera les deux documents annuels de bilan comptable : le compte du gestion du Trésorier municipal et le compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l’Etat pour la mise en place du CFU pour le bilan comptable 2023.

URBANISME

- Demande de M. DEHEM rue Trésorière pour un ravalement de clôture,

- Demande de M. MERTZIG et Mme LECONTE à Bachaumont pour un bassin de baignade,

- Demande de la SCI MA LOGE rue Trésorière pour une réfection de toiture,

Le Conseil Municipal n’a pas de remarques particulières sur ces 3 dossiers.

RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE

Monsieur le Maire présente un projet d’installation d’une antenne de relais Telecom initié par Orange, sur la route de la Gare, sur un terrain privé. Le Conseil Municipal est favorable à l’amélioration du réseau sur le village, il vote à l’unanimité moins 1 abstention la poursuite du projet.

Madame DUMENIL estime que l’antenne est proche des habitations et que les ondes pourraient apporter des perturbations.

Monsieur le Maire décide de demander une simulation d’exposition aux champs électromagnétiques générée par l’installation. Le dossier sera alors mis à disposition des habitants afin de recueillir toutes observations sur ce projet.

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 5/2023 du 04/09/2023 - p 2/2*

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LE ROY expose au Conseil Municipal les nuisances sonores qu’il subit avec sa famille du fait de l’exploitation du gîte limitrophe de sa propriété.

- Monsieur JUMEAU rue de la Houssemagne expose son problème pour rentrer ou sortir de chez lui avec les voitures stationnées de l’autre côté de la rue. Il demande à la Mairie d’instaurer une ligne jaune ou tout autre moyen d’empêcher le stationnement à cet endroit.

Monsieur le Maire est favorable à une ligne jaune, il constatera sur place la situation.

- Monsieur LAURENT fait part de plusieurs remarques d’habitants sur le stationnement de camions dans le village. Un arrêté d’interdiction sera étudié.

- Monsieur CROCHON fait part de la demande d’habitants pour lever l’interdiction municipale de bruit le dimanche. Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier la réglementation, des aménagements de bon sens sont tolérés entre voisins.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45. Fait et délibéré à La Villetertre le quatre septembre deux mil vingt-trois, et ont signé au registre les membres présents.*